

Conseil de quartier

« Les Etines - les Guérins »

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU 22 MARS 2022

Présents: Mme CREUZET (Maire), M. MARDEUIL (1^{er} adjoint), M. BARGE (adjoint délégué à la sécurité), M. COLLET (adjoint délégué à l'environnement et espaces verts), M. LAFOND (président du conseil de quartier), M. ROCHE (vice-président du conseil de quartier), M. DECHAVANNE, Mme DEVEAUX, Mme GENDRAT, Mme PEJOUX, M. KHEBAL - M. POUXE (cabinet du Maire), Mme LESCIEUX (responsable de la direction générale)

A <u>l'ordre du jour :</u>

- intervention du Procureur de la République M. Grini
- lancement du plan arbres
- lancement de l'opération de communication « stop aux déjections canines »
- retours sur les commissions
- questions diverses

Madame le Maire et M. Lafond accueillent l'assemblée et remercient les personnes de leur présence à cette séance plénière du conseil de quartier des Etines - Guérins.

1/ Intervention du Procureur de la République M. Grini : présentation du projet de partenariat entre la Ville et le Ministère de la Justice

A la demande de Mme le Maire, M. le Procureur présente le projet de partenariat entre la Ville du Coteau et le Ministère de la Justice, actuellement en cours d'élaboration pour un lancement prévu à l'été 2022.

La Ville du Coteau proposera quelques missions à la journée dans le service des espaces verts à des détenus du centre de détention de Roanne, dans le cadre de permissions de sortie.

Les conditions de sélection des détenus seront strictement encadrées : M. le Procureur précise que les personnes volontaires seront triées sur le volet, selon leur situation et leur comportement. Chaque demande de permission de sortie fait l'objet d'une présentation en Commission d'Application des Peines, qui accepte ou refuse. Chaque jour, environ 15 permissions de sortie sont accordées.

L'accomplissement de ces missions ne sera pas rémunéré, mais cette démarche volontaire pourra entrer en compte dans un processus de demande de remise de peine, au bénéfice des détenus.

Les agents du service Espaces Verts de la Ville ne seront pas des agents pénitentiaires : ils seront des simples collèques ou des supérieurs hiérarchiques des détenus.

M. le procureur rappelle que le centre de détention de Roanne a la particularité d'accueillir des personnes en longue peine et de préparer celles-ci à la réinsertion, gage de non-récidive et de sécurité pour la population. Pour les personnes ciblées par ce projet, à savoir des hommes et des femmes plutôt jeunes avec quelques années de peine, il s'agit de leur proposer une deuxième chance à leur sortie de prison. Il rappelle

également que chaque jour, des détenus sortent du centre de détention dans le cadre de permissions de sortie pour des formations, des examens, des stages... chaque année, environ 1500 permissions sont accordées sur les 3000 demandées. Ces permissions ne génèrent pas de problèmes ni d'évasions, sauf très rares exceptions qui sont ensuite retrouvées.

2/ Lancement du plan arbres

En complément de l'intervention du Procureur, M. Collet précise les missions envisagées par le service des espaces verts à confier aux détenus pour commencer : l'entretien du cimetière et la rénovation des bancs publics.

M. Collet annonce ensuite le lancement du plan arbres dans la ville cet automne : tous les quartiers font l'objet de plantations, selon un programme pluriannuel total de 700 arbres sur la commune prévus pour s'adapter au changement climatique.

Le projet d'aménagement des berges du Rhins représentera une centaine d'arbres à terme. Un partenariat avec le lycée agricole de Chervé est mis en œuvre pour la formation des élèves à la plantation des arbres.

Pour le quartier des Etines Guérins, les espaces verts autour des résidences ont déjà été plantés d'arbres afin d'apporter des îlots de fraicheur à la population.

Le plan complet sera présenté prochainement en détail aux représentants des conseils de quartier. Une partie de plantations leur sera laissée au choix dans chaque quartier.

3/ Lancement du plan de communication contre les déjections canines

En introduction, M. Barge rappelle les frais annuels générés pour la gestion des crottes de chiens : 12 000€ de mobilier urbain en investissement, 1 500€ de sacs « toutounet », 5 200€ de coût du travail en régie municipale. 3 canisites ont été installés par la Ville, un supplémentaire a été demandé aux Plaines, qui sera programmé prochainement.

Il annonce le lancement d'une campagne de communication offensive contre les propriétaires de chiens indélicats, qui ne représentent que 10% à peine des propriétaires d'animaux. Mais la nuisance générée est importante et nuit à la qualité de vie dans la commune. Cependant, la verbalisation des délits est liée au constat de l'infraction, ce qui s'avère très difficile à obtenir.

Dans le bulletin municipal d'avril et sur les panneaux lumineux dans la ville, une information sera faite pour dénoncer ces pratiques de négligences et d'irrespect du reste de la population. Il sera rappelé le règlement sanitaire départemental. Une page internet va également être mise en ligne pour permettre aux habitants de signaler directement les lieux et horaires où des déjections sont à ramasser.

Madame le Maire annonce son intention de traiter avec fermeté ce problème et d'utiliser son pouvoir de police à cette fin. Un nouvel arrêté a été pris dans ce sens, qui oblige toute personne qui promène un chien à être en possession d'un sac ou d'un ustensile servant à ramasser les déjections, sous peine d'amende.

4/ retours sur les commissions

- Aménagements des boulevards Charles Gallet et des Etines ? ces aménagements sont bien prévus au mandat, mais il s'agit de projets à long terme après une phase d'étude et de programmation budgétaire pluriannuelle. Il est rappelé que l'aménagement du boulevard des Etines devra être coordonné avec le schéma vélo intercommunal de Roannais Agglomération.
- Aménagement de l'ancienne voie ferrée ? projet intercommunal toujours en réflexion pour une voie verte.

- Avenir du petit bois du boulevard Charles Gallet ? le souhait partagé des habitants et des élus est qu'il conserve son statut d'espace naturel et qu'il ne soit pas aménagé en parking.
- Signalement d'un problème d'encombrants déposés sur le Point d'Apport Volontaire des Etines : le responsable du bailleur social Alliade Habitat sera contacté à ce sujet.

Avant de clôturer la réunion, Madame le Maire rappelle à l'assistance la réunion publique de présentation de la STAR le 6 avril prochain à 18h. Elle rappelle également la recherche de personnes volontaires pour aider aux opérations électorales présidentielles et législatives : il est encore temps de se manifester auprès de l'accueil de la mairie pour tenir un poste.